

Mise en place du Conseil école-collège

jeudi 14 novembre 2013

Présents :

Pascal ARRONDEAU, conseiller pédagogique, représentant l'IEN, Roseline LAMY AU ROUSSEAU.

Joëlle ÉMORINE, proviseur.

Pour le primaire :

Marie DIGNEAU, CM1, Lesseps ; Catherine DUMONT, CM1, LFB ; Evelyne VOUETTE CM2, LFB.
Dominique COLLADO, directrice de l'élémentaire LFB.

Pour le secondaire :

Richard BUTY, proviseur adjoint ; Elisabeth GUIBOUD-RIBAUD, Conseillère Principale d'Éducation.

Modalités de mise en place :

Pour le secondaire, il semble pertinent que soient membres des enseignants représentatifs des projets définis, enseignant en 6^{ème} (qui enseignent éventuellement en 5^{ème}).

Le conseil école-collège va entériner les programmes d'actions puis dresser un bilan chaque année.

Pour Lesseps, ce sont des professeurs de CM1 et CM2 qui participeront. Il en sera de même pour le LFB. Il semble judicieux de privilégier le cycle3. Au secondaire, les membres du conseil pédagogique proposeront les participants. Les représentants doivent être stables pour l'année.

Une personne compétente ou spécialisée selon l'intitulé du travail proposé pourra être invitée.

Composition :

Proviseur/ IEN ou son représentant

1 proviseur, 1 CPE/ 2 directeurs (Lesseps-LFB)

2 professeurs du primaire LFB / 2 professeurs de Lesseps / 4 professeurs du secondaire.

Pistes possibles :

- **Entrée par les outils** / pour les professeurs ou pour les élèves. Ex : un livret de méthodologie pour les élèves.
- **Entrée par la difficulté des élèves, la gestion de l'hétérogénéité.** Acquisition progressive de compétences. Evaluation positive.
- **Entrée par les langues.** Inviter des professeurs de langue.
- **Entrée par les services partagés :** intervention de professeurs du secondaire en primaire et inversement. Echange de pratiques. Langage utilisé dans chaque degré. Que les enseignants de chaque degré passent du temps dans l'autre degré. La notion de parcours individualisé au secondaire est à développer au primaire. Une réflexion est indispensable sur la progressivité des devoirs en sixième.

Les temps de réunion seront pris sur le temps de concertation au primaire.

Le programme d'actions déterminé ci-dessus est adopté par le conseil.

Prochain conseil école-collège avec l'IEN : fin janvier 2014. D'ici là définir les priorités qui seront travaillées dans les 4 points. Définir les enseignants qui s'engageront et sur quelles problématiques. Il faut se limiter en temps et en personnes pour être efficaces. Les commissions rendront compte de leurs travaux au conseil école- collège.

Il faut compter deux conseils écoles-collèges pour l'année (hors cette réunion exceptionnelle pour cette année).

Les réunions des commissions intermédiaires seront calées sur les concertations au primaire. Il faudra anticiper un calendrier.

Séance levée à 19h25.

Joëlle Emorine

Provisseur



Richard Buty

Provisseur adjoint



Dominique Collado

Directrice élémentaire

